

RAPPORT ANNUEL 2022

**SUR LES COUTS ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS
ET ASSIMILES**

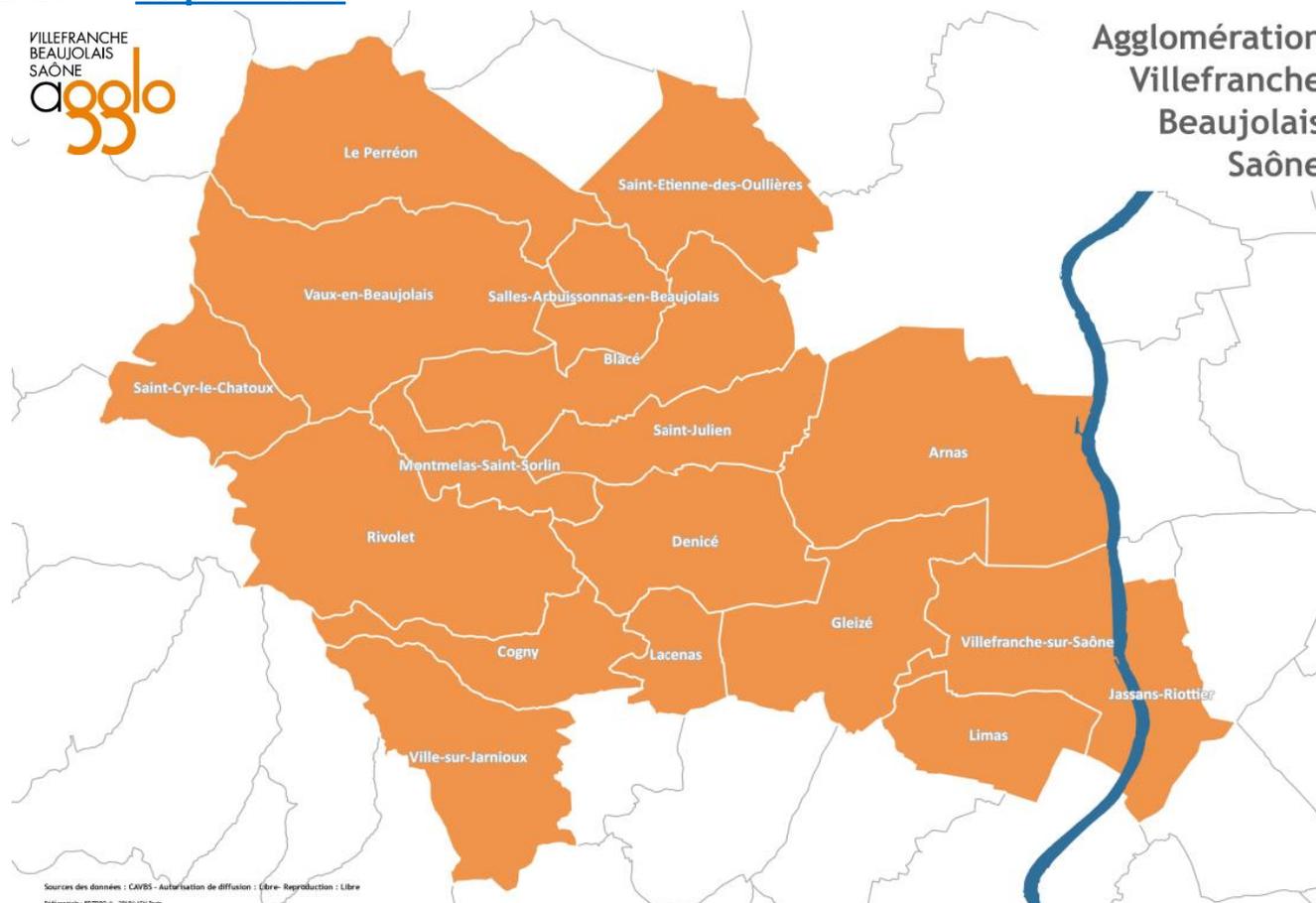


Table des matières

Table des matières.....	2
1. Territoire et compétences	3
1.1. Le périmètre	3
1.2. La gestion des déchets.....	3
1.3. L'organisation du service	4
2. La collecte	6
2.1. La collecte des déchets ménagers et assimilés.....	6
2.2. Résultats de la collecte des déchets ménagers et assimilés.....	8
2.3. Résultats du tri des emballages et des papiers	9
2.4. La collecte des encombrants	11
2.5. Répartition des déchets collectés en porte à porte ou apport volontaire et valorisation	12
3. La déchèterie	13
3.1. Les horaires et conditions d'accès	13
3.2. Le bilan de la fréquentation.....	13
3.3. Les apports.....	14
3.4. Répartition des déchets collectés à la déchèterie et valorisation	14
4. Synthèse technique	15
5. Mesures de prévention.....	16
5.1. Sensibilisation	16
5.2. Animation et éducation	16
5.3. Compostage collectif public.....	17
5.4. Actions correctives.....	17
6. Livraison et maintenance des bacs et des colonnes d'apport volontaire	17
6.1. La gestion des bacs roulants	17
7. Les indicateurs économiques et financiers.....	20
7.1. Montant annuel global des dépenses.....	20
7.2. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat	20
7.3. Coût aidé du service et financement.....	21
7.4. Coût aidé des différents flux de déchets	24
7.5. La répartition des charges par étape technique.....	25
7.6. Evolution des coûts.....	26

1. Territoire et compétences

1.1. Le périmètre



Le territoire de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS) est composé de 18 communes : Arnas, Blacé, Cogny, Denicé, Gleizé, Jassans-Riottier, Lacenas, Le Perréon, Limas, Montmelas-Saint-Sorlin, Rivolet, Saint-Cyr-le-Château, Saint-Etienne des Oullières, Saint-Julien-sous-Montmelas, Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais, Vaux-en-Beaujolais, Villefranche-sur-Saône, Ville-sur-Jarnioux.

La population compte 72 707 habitants*.

*Sources : Insee, Recensement de la population 2020. Populations municipales. En vigueur au 01/01/2023
Les populations légales millésimées 2020 entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2023

1.2. La gestion des déchets

La Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône assure les missions suivantes :

- Collecte des déchets ménagers et assimilés
- Gestion de la déchèterie communautaire d'Arnas
- Information, sensibilisation et éducation de tout public, sur la gestion, la prévention et la réduction des déchets
- Livraison et maintenance des bacs roulants
- Gestion des points d'apports volontaires

Le traitement des déchets est transféré à un syndicat, le SYTRAIVAL.

1.3. L'organisation du service

• La collecte

La collecte des déchets ménagers et assimilés est assurée, en porte à porte, ou en point d'apport volontaire. La gestion est assurée par les agents de la collectivité (secteur dit « en régie ») pour les communes de Arnas, Gleizé, Limas, Villefranche-sur-Saône et, via des marchés en prestation de service, pour les autres communes, hors Jassans-Riottier.

Pour la commune de Jassans-Riottier, la collecte et le traitement sont assurés par la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, selon des modalités précisées par convention.

La collecte (hors commune de Jassans-Riottier se déroule comme suit :

Ordures Ménagères Résiduelles	Population* (habitants)
Porte à porte	66 370

Emballages légers + papiers	Population*
Porte à porte	60 518
Apport volontaire	5 852

Verre	Population*
Apport volontaire	66 370

*Hors JASSANS

• La déchèterie

Elle permet de recueillir les déchets des ménages et des professionnels (uniquement verre et cartons) qui ne sont pas produits de manière courante.

• Le traitement

Le SYTRAIVAL assure le traitement de certains déchets collectés, plus précisément l'incinération des ordures ménagères, le transfert et le tri des collectes sélectives, la collecte du verre, le compostage des déchets verts, le recyclage des déchets inertes, la valorisation du plâtre, le broyage et la valorisation énergétique des encombrants ...

Des éco organismes et divers prestataires sont en charge de la gestion des autres déchets.

• La communication

Une équipe, composée d'une responsable du service collecte sélective, d'un agent gestionnaire des bacs et des badges de la déchèterie, de 3 ambassadeurs du tri, assure la communication et la sensibilisation au quotidien. De plus, le service met en place des projets de sensibilisation et d'animations, auprès de tout public. Le service communication de la CAVBS est, en partie, en charge de la création de documents et autres outils pour développer la communication du service.

• Moyens humains et matériels

Pour la collecte en régie, la collectivité dispose d'un local technique situé 197 Rue des Hêtres à Arnas.

Ce local est composé de :

- garage pour les véhicules et parking
- locaux pour le stockage (des conteneurs, des produits, des vêtements, matériel d'animation)
- réfectoire
- salle de briefing
- vestiaires
- bureaux
- aire de lavage

Etat des effectifs :

- 2 chefs d'équipe (dont un chef d'équipe adjoint depuis mai 2021)
- 24 agents dont 11 sont titulaires du permis poids lourd

- 1 agent en charge de la gestion des bacs et des badges d'accès à la déchèterie
- 1 agent chargé de livrer et réparer des conteneurs
- 1 agent chargé d'entretenir les points d'apport volontaires et les points de regroupement
- 1 technicienne et 3 ambassadeurs du tri

Parc matériel (moyenne d'âge du parc : 8 ans) :

- 10 camions bennes ordures ménagères dont 2 bennes au gaz naturel
- 3 véhicules utilitaires
- 3 véhicules légers dont 1 véhicule électrique

2. La collecte

2.1. La collecte des déchets ménagers et assimilés

- **Les modalités de collecte**

Les *ordures ménagères résiduelles* (OMR) sont collectées en porte à porte sur l'ensemble du territoire.

La collecte sélective est effectuée en porte à porte ou en apport volontaire. Les contenants pour les emballages ménagers recyclables et papiers sont distincts en fonction des communes.

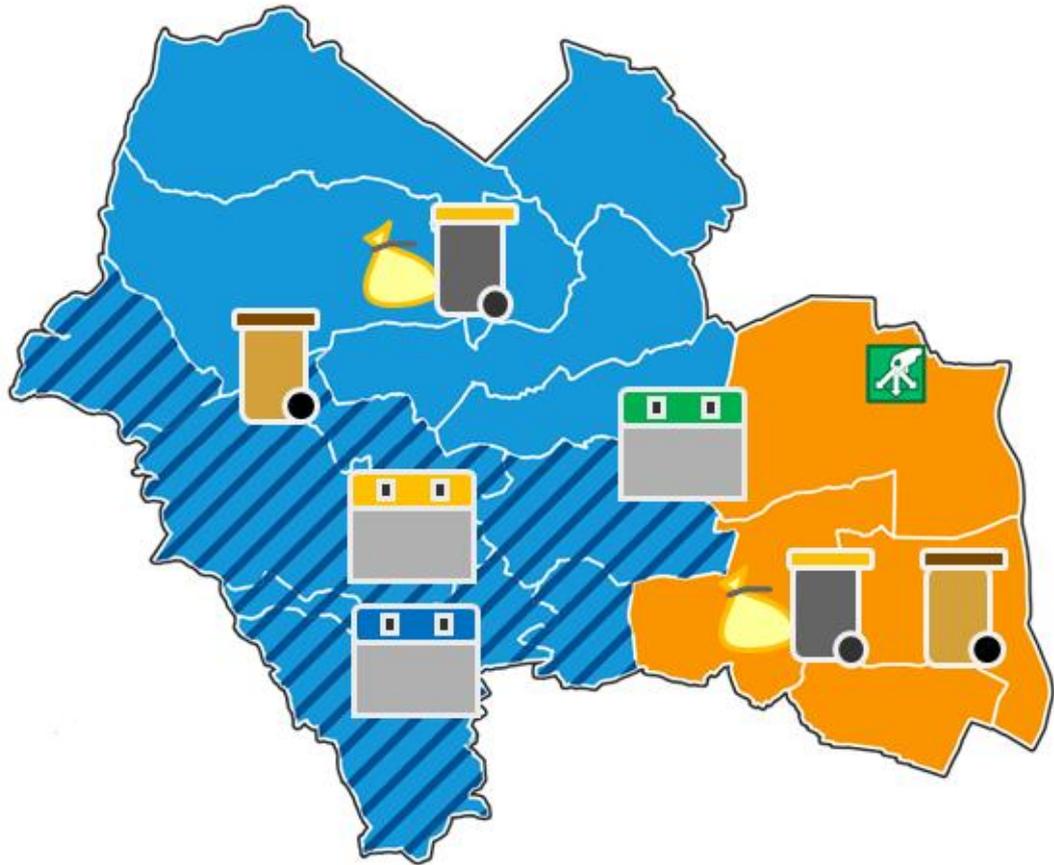
Le verre est collecté en point d'apport volontaire pour l'ensemble du territoire.

	Secteur régie 80 % de la population	Secteur Vauxonne 12 % de la population	Secteur Nizerand 8 % de la population
Ordures Ménagères Résiduelles	Régie Porte-à-porte C1 à C3 Bacs individuels et collectifs	Prestation (écodéchets) Porte-à-porte C1 Bacs individuels et collectifs, sacs	
Traitement transféré au SYTRAIVAL			
Recyclables secs hors verre	Multi matériaux Régie Porte-à-porte C0,5 à C1 Bacs individuels et sacs ¹	Multi matériaux Prestation (écodéchets) Porte-à-porte C0,5 Bacs individuels et sacs	Emballages Prestation (Veolia) Apport volontaire Colonnes aériennes
	Papiers Transféré au SYTRAIVAL Apport volontaire Colonnes aériennes		
Traitement transféré au SYTRAIVAL			
Verre	Collecte transférée au SYTRAIVAL Apport volontaire Colonnes aériennes		
Traitement transféré au SYTRAIVAL			
Encombrants et D3E Limas, Belleruche – La Claire, Villefranche	Prestation (Véolia et Le Transit) Porte-à-porte C0,25 à C0,5 Poste fixe C0,25		
Déchèterie	Déchèterie d'Arnas Prestation (Serfim) sauf Ville-sur-Jarnioux		

Secteur régie : communes de Arnas, Limas, Gleizé, Villefranche-sur-Saône.

Secteur Vauxonne : communes de Blacé, Le Perréon, Saint Etienne des Oullières, Saint Julien, Salles Arbussonnas, Vaux en Beaujolais.

Secteur Nizerand : communes de Cogny, Denicé, Lacenas, Montmelas, Saint Cyr le Chatoux, Rivolet, Ville-sur-Jarnioux.



-  Régie
-  Prestations de services
-  Apport volontaire emballages, papier
-  Déchèterie

- **La fréquence de collecte des déchets ménagers et assimilés**

La **collecte des ordures ménagères** est réalisée 1 fois par semaine, hors régie.

Sur le secteur en régie, la fréquence du porte à porte se déroule comme suit :

3 fois par semaine : hyper centre Villefranche, quartiers habitats collectifs

2 fois par semaine : secteur mixte (collectif, individuel)

1 à 2 fois par semaine en alternance : secteur pavillonnaire

1 fois par semaine : secteur rural, zones industrielles

La **collecte sélective** est organisée différemment en fonction des secteurs.

Secteur Régie et Vauxonne :

La collecte des emballages légers et des papiers est effectuée, en porte à porte, et en mélange (multimatériaux) pour l'ensemble des habitants à l'aide de bacs, d'une capacité de 120 à 660 litres ou de sacs jaune de 50 litres, fournis par la CAVBS. La collecte en sacs jaune concerne l'hyper-centre de Villefranche et le secteur Vauxonne.

La fréquence de collecte en multimatériaux est hebdomadaire sur les secteurs de Villefranche et les quartiers de Belleruche, BÉligny, le Garet, Troussier et la Quarantaine et tous les 15 jours, sur les autres secteurs.

Secteur Nizerand Morgon et Ville-sur-Jarnioux :

Les emballages légers et les papiers sont collectés séparément en bornes d'apport volontaire, le lundi, en fonction du taux de remplissage.

2.2. Résultats de la collecte des déchets ménagers et assimilés

	OMR Régie	OMR Prestation	Emballages et papiers régie	Emballages et papiers prestation	Emballages	Papiers	Verre
Population desservie	52 397	13 973	52 397	8 121	5 852	5 852	66 370
Secteur	Régie	Hors régie	Régie	Vauxonne	Nizerand Morgon, Ville s/J	Nizerand Morgon, Ville s/J	17 communes
Tonnage	13 041	2 500	1 892	279,6	98,4	100,3	1 899
Evolution n / n-1	- 6,7%	- 5,9%	+ 0,3%	+ 4,6%	+ 11,7%	0 %	- 1,3%
Kg/hab	248,9	178,9	36,1	34,4	16,8	17,1	28,6

2.3. Résultats du tri des emballages et des papiers

- **Déchets triés issus des Centres de Tri**

Les déchets recyclables collectés sont vidés sur les plateformes de stockage de Villefranche (VEOLIA) et de Quincieux (SYTRAIVAL). Ils sont ensuite transférés vers le centre de tri de Suez à Firminy, jusqu'au 31 janvier 2022.

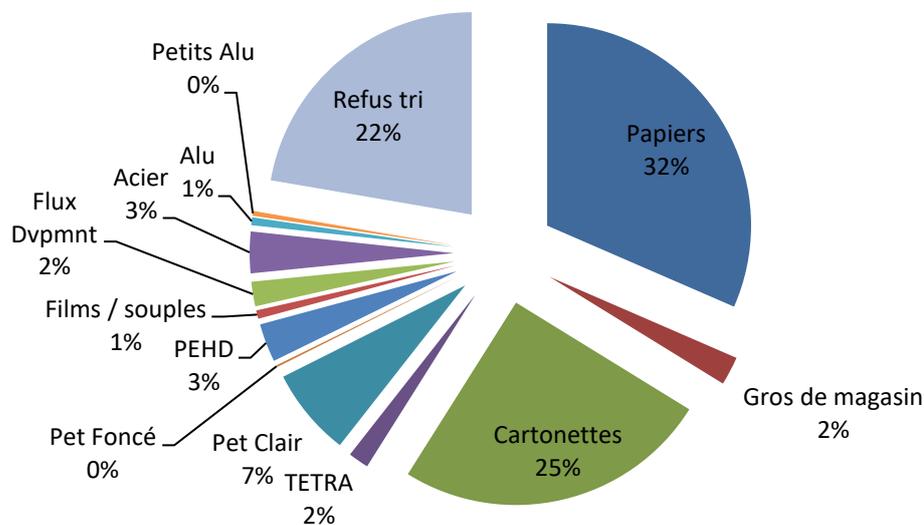
A partir du 1^{er} février 2022, avec le passage aux extensions de consigne de tri, les déchets recyclables sont transportés vers 2 centres de tri distincts :

- PAPREC à Chassieu pour les emballages et papiers en mélange
- NICOLLIN à Saint Fons pour les emballages seuls

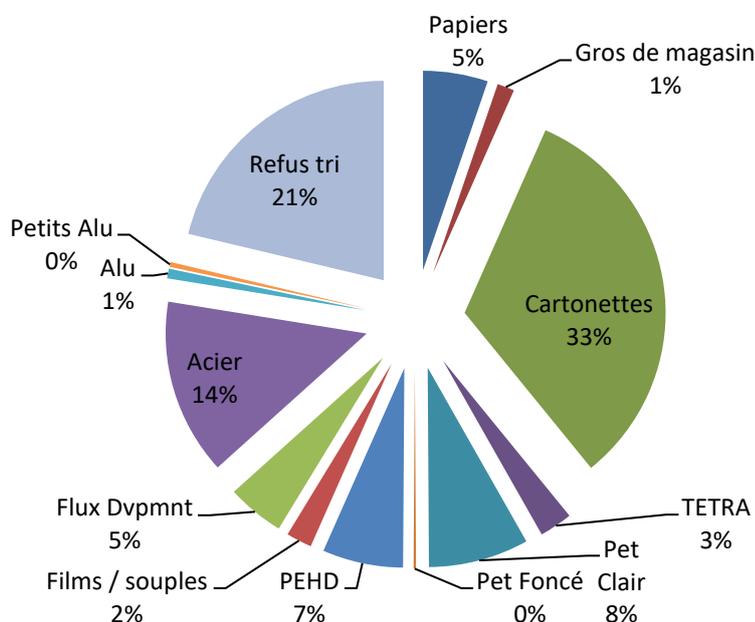
La simplification des consignes de tri a permis d'accepter de nouveaux matériaux dans les contenants jaunes.



Répartition (en %) des emballages et papiers triés pour le secteur Régie et Vauxonne



Répartition (en %) des déchets d'emballages légers triés pour le secteur Nizerand-Morgon et Ville-sur-Jarnioux



Glossaire :

Alu : aluminium,

Flux Dvpmnt : flux développement (pots de yaourt, barquettes),

PEHD : polyéthylène haute densité,

PET : polyéthylène téréphtalate,

TETRA : brique alimentaire.

2.4. La collecte des encombrants

La CAVBS organisait, jusqu'au 13 juin 2022, un service de collecte des encombrants sur les communes de Villefranche, Gleizé et Limas.

L'organisation était la suivante :

- **Postes fixes Villefranche**

La ville de Villefranche est collectée en poste fixe d'une demi-heure sur 17 points de collecte, 2 samedis par mois. Les habitants apportent leurs encombrants lors du stationnement du véhicule de collecte.

- **La collecte sur les quartiers de Belleroche, la Claire et la commune de Limas**

La commune de Limas est collectée tous les 2^e samedis des mois paires. Les quartiers de Belleroche et La Claire sont collectés deux samedis par mois.

SECTEUR	MODE DE COLLECTE	QUANTITE COLLECTEE (tonnes)
Postes fixes Villefranche	Apport par les habitants	9.94
Belleroche, La Claire, Limas	Porte à porte	70.74

Il a été mis fin à ce service le 13 juin 2022. (marché infructueux)

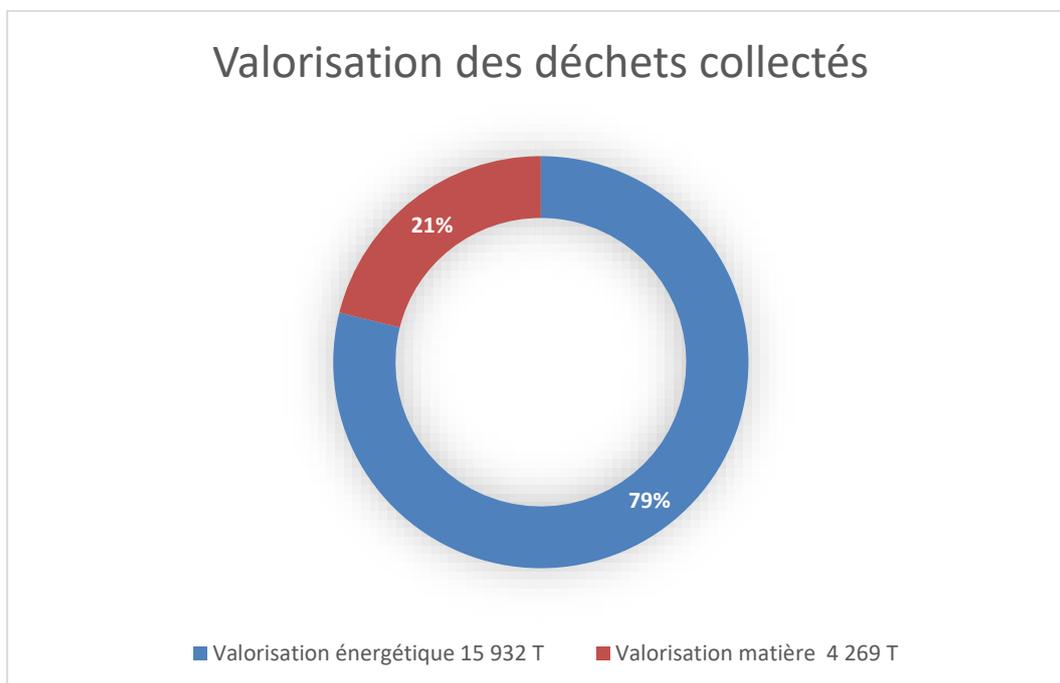
Depuis, les habitants des communes de Villefranche, de Gleizé et de Limas sont invités à **apporter leurs encombrants à la déchèterie intercommunale d'Arnas** pour les recycler, comme c'est le déjà le cas pour toutes les autres communes de la CAVBS.

Afin d'améliorer l'accès à la déchèterie, les horaires d'ouverture ont été élargis.

La fin du ramassage des encombrants en porte à porte œuvre dans le sens de la transition énergétique, de la lutte contre le gaspillage, et d'économie circulaire, et répond à plusieurs enjeux :

- **Un enjeu environnemental : en déchèterie, tous les déchets sont triés puis valorisés ou recyclés.** La collecte en porte à porte ne permet pas la valorisation ou le recyclage, la plupart des encombrants étant transportés en centre d'enfouissement.
- **Un enjeu économique : en déchèterie, les coûts sont optimisés.** Le vieux mobilier, les appareils électroménagers ont un coût de collecte et de traitement nul financé par les éco-participations lors de l'achat. Ce n'est pas possible lorsqu'ils sont collectés en bord des rues (le coût est alors supérieur à 350 €/tonne).

2.5. Répartition des déchets collectés en porte à porte ou apport volontaire et valorisation



3. La déchèterie

La déchèterie située à Arnas, accueille tous les habitants de la CAVBS à l'exception des habitants de :

- Jassans (déchèterie de Frans)
- Ville-sur-Jarnioux (déchèteries de Anse, Chazay d'Azergues, Saint Laurent d'Oingt et Theizé)

Les habitants de Saint Etienne des Oullières ont également la possibilité de se rendre à la déchèterie de Belleville. Une convention de participation financière a été mise en place avec chaque EPCI gestionnaire des déchèteries.

3.1. Les horaires et conditions d'accès

LOCALISATION	Arnas – route départementale n°306 – Avé Maria
HORAIRES	Ouverture : Du 1 ^{er} avril au 31 octobre Lundi au jeudi : 8h - 11h50 / 14h - 17h50 Vendredi et samedi : 8h - 17h50 Dimanche : 8h - 11h50 Du 1 ^{er} novembre au 31 mars Lundi au samedi : 8h - 11h50 / 14h - 17h50 Dimanche : 9h - 11h50 Fermeture : jours fériés
ACCÈS	Badge

Cette installation reçoit les déchets issus des ménages. Les professionnels sont acceptés uniquement pour l'apport des cartons (accès payant) et du verre.

3.2. Le bilan de la fréquentation

114 063 entrées en 2022.

Au 31/12/2022, 28 166 badges sont en circulation.

Sur l'année 2022, 1 509 badges ont été créés, répartis ainsi :

- 1 480 Badges particuliers
- 29 Badges professionnels

109 badges payants pour un montant de 2 180€ ont été refaits suite à une déclaration par l'utilisateur de détérioration anormale, de perte ou de vol.

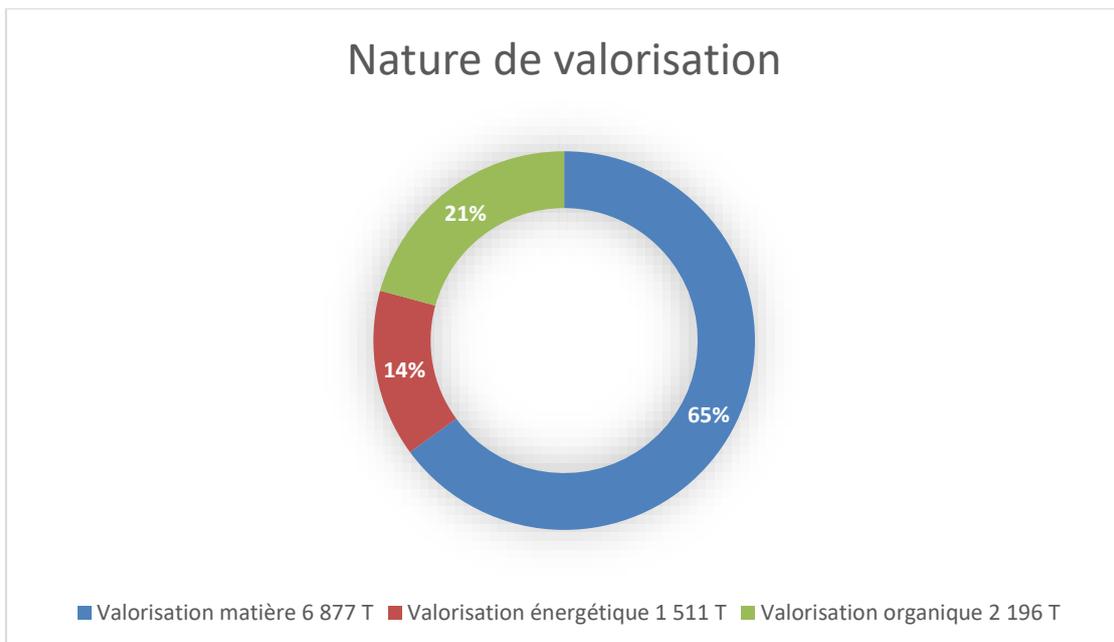
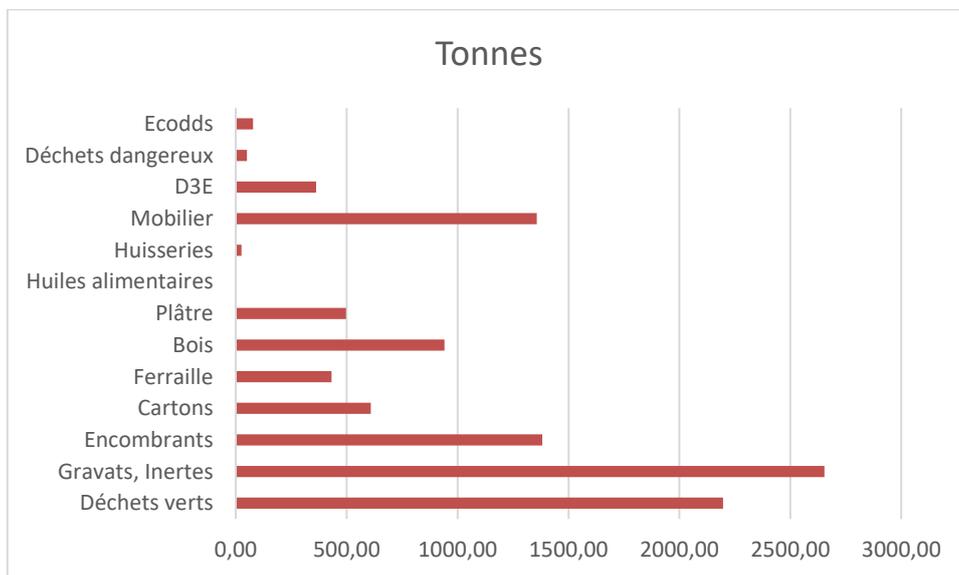
L'entrée à la déchèterie est autorisée uniquement avec le badge.

Pour les nouveaux habitants, un passage à la déchèterie leur est accordé sur présentation du justificatif de domicile de moins de 6 mois. Ils créent le dossier sur place ou sur le site internet de la CAVBS et leur badge est envoyé par voie postale sous 15 jours. Il est aussi possible d'effectuer la demande de badge directement au siège de la CAVBS et de l'obtenir immédiatement durant les horaires de permanence du service.

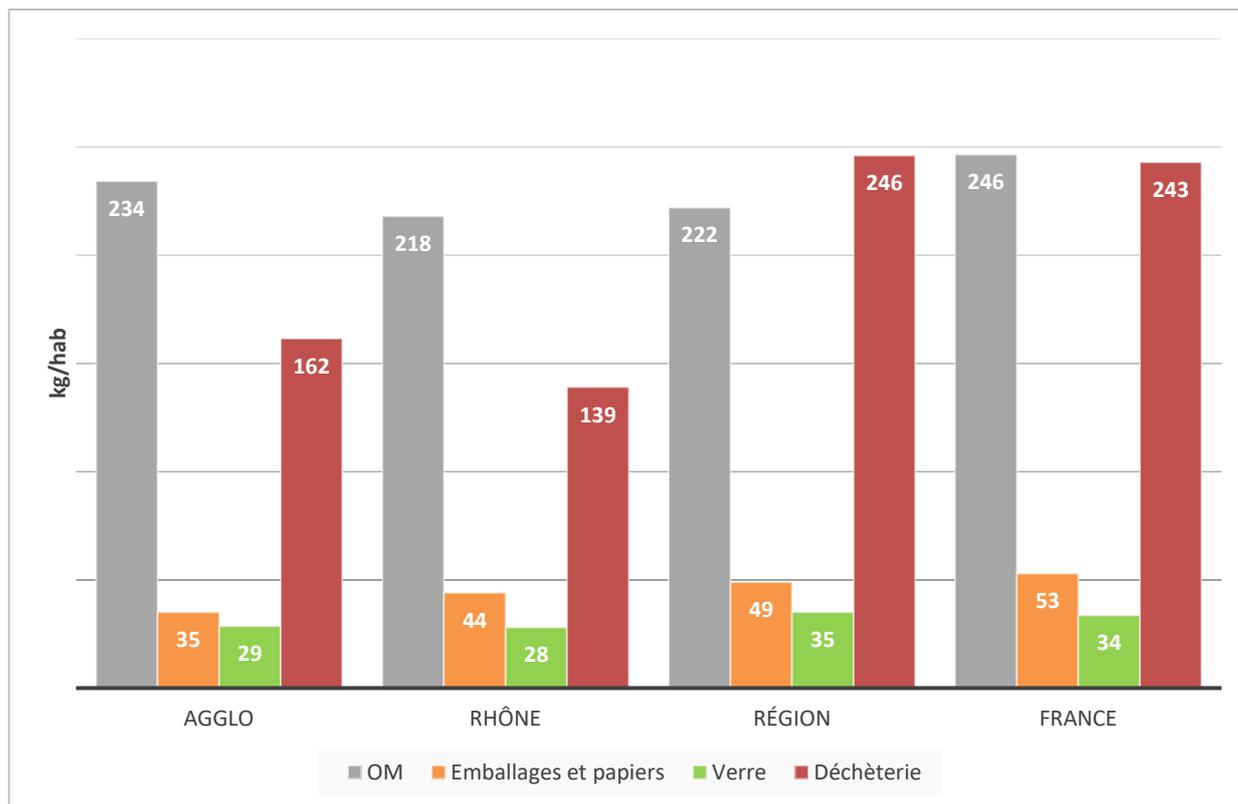
3.3. Les apports

Déchèterie d'Arnas	
Population desservie	65 567
Secteur	CAVBS sauf Jassans et Ville-sur-Jarnioux
Tonnage	10 584
Kg/hab	161,4

3.4. Répartition des déchets collectés à la déchèterie et valorisation



4. Synthèse technique



	CAVBS	Rhône	Région AURA	France
Total (kg/hab)	459	428	552	576
Ordures Ménagères Résiduelles	234	218	222	246
Emballages et papiers	35	44	49	53
Verre	29	28	35	34
Déchèterie	162	139	246	243

*Source : SINOE, données déchets-régionale-année 2021 avec population INSEE

5. Mesures de prévention

5.1. Sensibilisation

- **Supports pédagogiques et d'informations**

- **Site internet** : actualisation des informations
- **Facebook** : publication de posts
- **Création et/ou Actualisation et Ré-édition** des documents de communication écrite : (*nombre d'exemplaires annuel, tous secteurs confondus*)
Mémo tri multimatériaux (500 exemplaires) et emballages (250 exemplaires)
Affiches A2 multimatériaux (100 ex) et emballages (100ex)
Affiches A3 déchèterie (100ex), gain de place (100 ex), vrac (100 ex), multi (100ex) et emballage/papier (100ex).
Calendriers de collecte imprimés (et réimpression ponctuelle en fonction des besoins) : 580 exemplaires
Consignes de tri : Mise à jour des autocollants suite au passage aux extensions de consignes de tri

5.2. Animation et éducation

- **Animations scolaires**

Les ambassadeurs du tri ont réalisé **72 interventions en milieu scolaire** (écoles maternelles et élémentaires). Environ **1 720 élèves** ont été sensibilisés (ainsi que leurs enseignants, parents d'élèves, ATSEM et AVS présents). Les thématiques abordées sont les consignes de tri, le recyclage, la réutilisation des déchets, la fabrication du papier, le gaspillage alimentaire, la consommation et réduction de déchets, les ressources naturelles et le compostage.

- **Actions grand public**

Calendriers de collecte, sacs jaunes et de précollecte du verre, autocollants Stop Pub et prise d'informations

Les calendriers des jours de collecte sont consultables et téléchargeables sur le site internet de la CAVBS. Ils peuvent être retirés au siège de la CAVBS pour les personnes n'utilisant pas internet. De plus, un envoi est réalisé à l'ensemble des gestionnaires de collectifs pour informer les agents chargés de l'entrée/sortie des bacs.

Les habitants se déplacent pour obtenir des renseignements directement dans les locaux : attribution de bacs, badge déchèterie, sacs jaunes, sacs de pré-collecte pour le verre, consignes de tri, stop pub, mémo-tri, etc. Les autocollants « stop pub » sont à retirer à la CAVBS, sur les manifestations ou auprès des communes.

Les permanences d'accueil du public ont été réaménagées : lundi 8h30-12h30 ; mercredi 8h30-12h30 et 13h30-17h et vendredi 13h30-17h.

Echanges avec les usagers

Par téléphone :

Numéro Vert : 0 800 512 201 ; **standard** de la CAVBS et postes fixes/portable du personnel

Par mail : collecte.selective@agglo-villefranche.fr ainsi que les adresses professionnelles de chacun.

Par le site internet :

Trois formulaires de contact sont accessibles sur le site internet de l'agglomération selon les thématiques suivantes : déchets généraux, badge et demande d'animation.

Les échanges avec les habitants, les communes, les élus et divers acteurs du territoire sont très nombreux (environ 30 par jour pour l'équipe) par l'intermédiaire des différents outils de communication.

Opérations ponctuelles durant l'année :

1. Tous au compost en mars
2. Journées Développement Durable du 10 septembre au 1^{er} octobre
3. Semaine Européenne de Réduction des Déchets du 19 au 27
4. Stand « Réduction et prévention des déchets » Marathon du Beaujolais du 18 et 19 novembre.

5.3. Compostage collectif public

6 sites de compostages partagés sont installés sur le territoire fin 2022, dont trois nouveaux sites mis en place en 2022.

En 2022, ces trois nouveaux sites de compostage partagés ont été installés en anticipation de l'obligation qui entrera en vigueur le 1er janvier 2024, exigeant que tous les ménages disposent d'une solution de tri des déchets biodégradables.

Ces sites ont été mis en place en réponse aux demandes des citoyens engagés. Le premier site, situé à Rivolet, a été installé en septembre 2022. Ce site fonctionne grâce à un système de cadenas à code et permet aux participants de déposer leurs biodéchets de manière autonome. Le deuxième site a été établi à Arnas, au Pré du Marverand, en octobre 2022. Il fonctionne selon un horaire de permanence, les mercredis de 18h à 19h et les dimanches de 17h à 18h, destiné aux habitants du lotissement et aux collectifs.

Quant au troisième site, il se trouve à St Julien et a été mis en place en novembre 2022. La cantine de l'école, la boulangerie et une dizaine de foyers participent activement à la gestion de ce site.

Sur les différents sites de compostage, près de **9 tonnes de biodéchets ont été détournées des ordures ménagères**.

5.4. Actions correctives

Des contacts entre le service et les habitants sont effectués à la suite des anomalies de collecte relevées quotidiennement. **1 139 retours anomalies** ont été enregistrées sur le logiciel GESBAC suite aux signalements des équipes et ont fait l'objet de réponses aux usagers et d'actions de sensibilisations réalisées par les ambassadeurs du tri.

Les sacs à côté des bacs sont les problèmes les plus fréquents, puis vient la présence de cartons bruns, les déchets de déchèteries, la présence de verre et de déchets verts. Les bacs ne sont pas collectés en présence de déchets non conformes. Un scotch erreur de tri condamne le bac et renseigne le numéro vert du service à contacter.

6. Livraison et maintenance des bacs et des colonnes d'apport volontaire

6.1. La gestion des bacs roulants

- **Le parc et les acquisitions**

Pour l'année 2022, **816 bacs** roulants **neufs** ont été commandés (contre 1535 bacs en 2021).

Sur le territoire, le **parc des bacs** s'élève à **24 387** réparti comme suit :

	Nombre de bacs en régie	Dont professionnels	Nombre de bacs hors régie	Dont professionnels
Ordures ménagères	13 293	2 977	1 433	129
Emballages et papiers	9 589	1 256	72	22
TOTAL	22 882	4 233	1 505	151

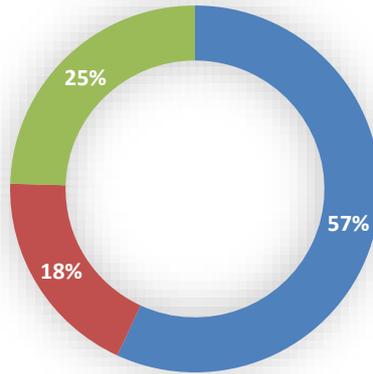
- **Les interventions sur le secteur Régie de collecte**

Les interventions sur le terrain ont pour origine :

> Une demande de l'utilisateur

> Une anomalie (couvercle, roue, cuve fendue ...) signalée par une équipe de collecte ou d'autres agents

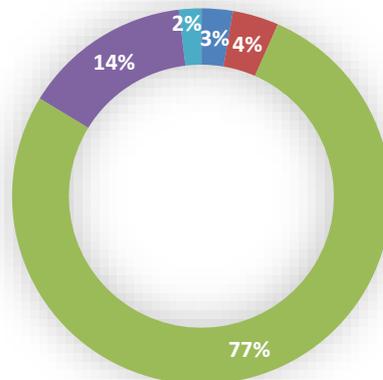
Répartition des interventions



- mise en place, compléments, changements de capacité, remplacement (626)
- cassés, détruits (204)
- brûlés, payants, volés, disparus (270)

- **Réparations de bacs** (couvercles, roues, serrures bacs CS, clips) = 786 interventions contre 468 interventions en 2021.

Réparations des bacs



- Autocollants (21)
- Clip couvercle (31)
- Couvercles (606)
- Roues (113)
- Serrures (15)

- **Les interventions sur le secteur hors-régie**

Les interventions sur le terrain ont pour origine :

- > Une demande de l'utilisateur et/ou de la Mairie
- > Une anomalie (couvercle, roue, cuve fendue ...) signalée par le prestataire de collecte

243 Livraisons de bacs (remplacements / ajouts / changement de capacité) (315 en 2021) **ont été préparés au local Ordures Ménagères et récupérés par les agents communaux pour une distribution aux habitants.**

Les autres interventions comprennent : les réparations (couvercles, roues) ; les bacs livrés temporairement pour travaux ou évènement exceptionnels (festivités, vendanges...)

Deux permanences de récupération des bacs pour les communes ayant fait la demande sont organisées, le mardi et jeudi matin, une fois par mois. Dans le cadre de travaux, des bacs de regroupement sont mis en place, régulièrement, pour desservir les habitants et assurer la continuité du service.

- **La reprise des contenants hors d'usage**

Les bacs et colonnes d'apport volontaire usagés, hors service, sont évacués par EMC Bruxelles (collecte sur site par semi-remorque). Cette entreprise propose le démontage des bacs avant l'évacuation et la valorisation de la matière. Une évacuation a été réalisée en août 2022, pour un total de 285 bacs (438 en 2021 et 2 évacuations) et 3 colonnes à verre hors service ont été évacués pour un coût de 828 €.

L'entreprise DERICHEBOURG a évacué et détruit 8 colonnes à verres en novembre pour un coût de 1 140 €.

7. Les indicateurs économiques et financiers

7.1. Montant annuel global des dépenses

Investissements : 142 136 €

Fonctionnement (hors amortissement) : 6 530 513 €

7.2. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat

Entreprise	Nature prestation	Type de contrat et durée	Echéance	Montant annuel € TTC	Evolution n / n-1
Ecodéchets	Collecte OM et CS en porte à porte	Prestation de service 4 ans	31 juin 2024	319 069	+ 3,7%
Veolia	Collecte emballages en apport volontaire	Prestation de service 4 ans	30 octobre 2026	26 655	+ 26,9%
Veolia	Transfert CS en régie	Prestation de service 3 ans	31 mars 2024	55 995	+ 3,4%
Veolia	Collecte et traitement des encombrants	Prestation de service 3 ans	13 juin 2023	34 080	- 56,6%
Serfim recyclage	Exploitation de la déchèterie	Prestation de service 4 ans	31 mars 2024	451 455	- 1%
TOTAL				887 254	- 0,2%

- L'évolution du montant rémunéré à Ecodéchets est due à la révision contractuelle des prix, malgré une diminution des ordures ménagères collectées.
- L'évolution du montant rémunéré à Veolia (collecte des emballages en apport volontaire) est due au prix du nouveau marché et une augmentation des quantités collectées.
- L'évolution du montant rémunéré à Veolia (transfert CS en régie) est due à la révision contractuelle des prix.
- La diminution du montant rémunéré à Veolia (collecte et traitement des encombrants) est due au fait que le service a pris fin le 13 juin 2022, à la fin du marché de prestations afférent.
- La diminution du montant rémunéré à Serfim Recyclage est due à une diminution des tonnages de certains flux malgré une révision des prix à la hausse.

	Montant annuel € TTC	Evolution n / n-1
Contributions SYTRAIVAL	2 852 295,44	+ 4,5%

L'évolution du montant reversé au SYTRAIVAL est due à l'augmentation des tarifs (en particulier la valorisation énergétique pour les ordures ménagères et le tri, le tri des emballages), l'évolution de la TGAP et ce, malgré une baisse significative des ordures ménagères collectées.

7.3. Coût aidé du service et financement

Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité. Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, prévention, collecte, traitement dont amortissements...) qui affectent le service, déduction faite des produits (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des éco-organismes, et recettes diverses).

	Euros	Euros / habitants
Coût du service	6 733 166	92,61
Produits	1 210 030	16,64
Coût aidé du service	5 523 136	75,96
TEOM	5 865 158	80,67
Ecart	- 342 022	- 4,7
Ecart en %	6,2%	

Détail des dépenses :

Les charges fonctionnelles correspondent aux frais de gestion et de structures.

Les charges de prévention sont celles correspondant aux actions de sensibilisation, animations, compostage partagé, y compris masse salariale.

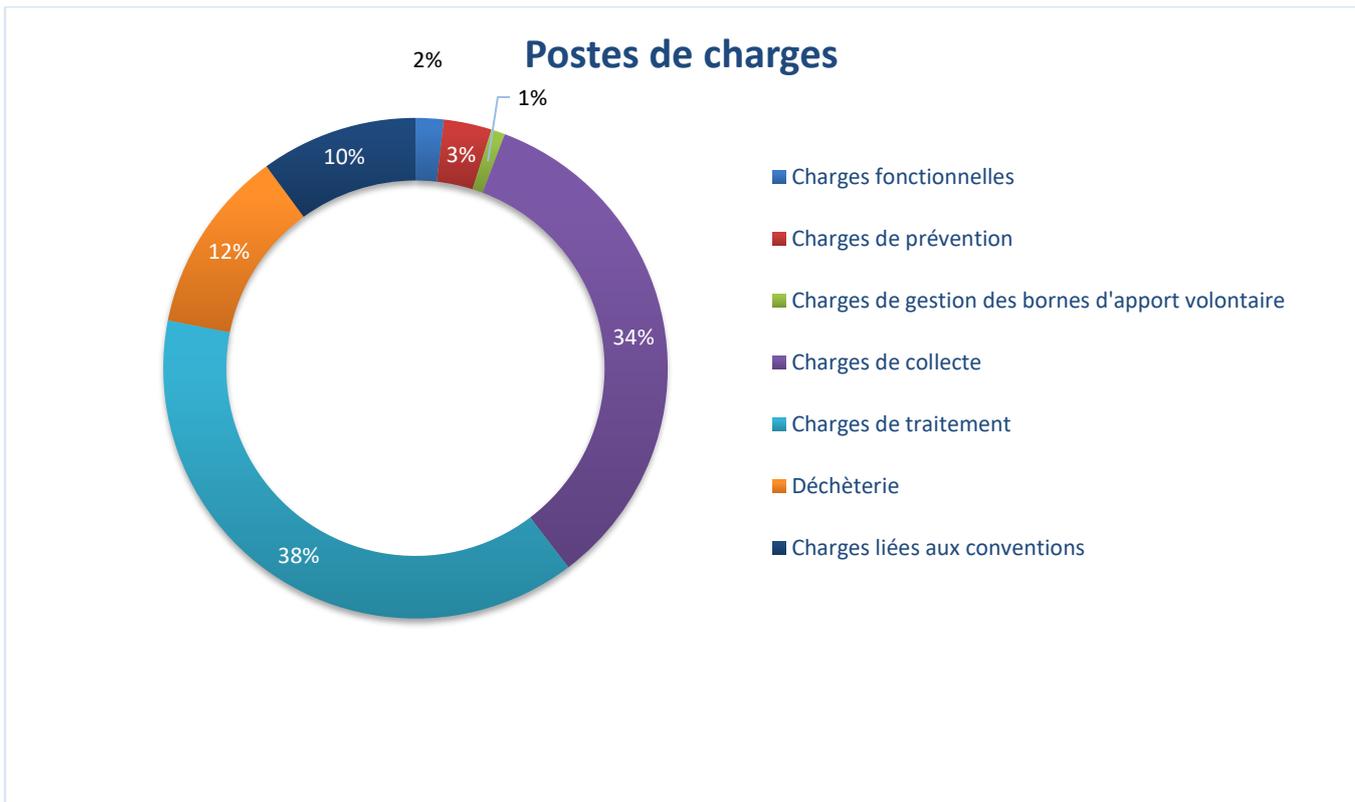
Les charges de collecte concernent tous les flux confondus (Ordures ménagères, emballages, papiers, verre, encombrants), tous frais confondus (frais de personnel, amortissement des biens ...)

Les charges de traitement sont également tous flux confondus.

Les charges liées aux conventions concernent :

- La participation à la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée pour la gestion des déchets sur la commune de Jassans-Riottier ;
- La participation à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées pour l'accès des habitants de Ville-sur-Jarnioux aux déchèteries ;
- La participation à la Communauté de Communes Saône Beaujolais pour l'accès des habitants de Saint-Etienne-des-Oullières à la déchèterie de Belleville.

Postes de charges	Euros
Charges fonctionnelles	120 838
Charges de prévention	207 143
Charges de gestion des bornes d'apport volontaire	60 301
Charges de collecte	2 279 235
Charges de traitement	2 586 520
Déchèterie	799 142
Charges liées aux conventions	677 335
Investissement non amortissable	2 652
TOTAL	6 733 166

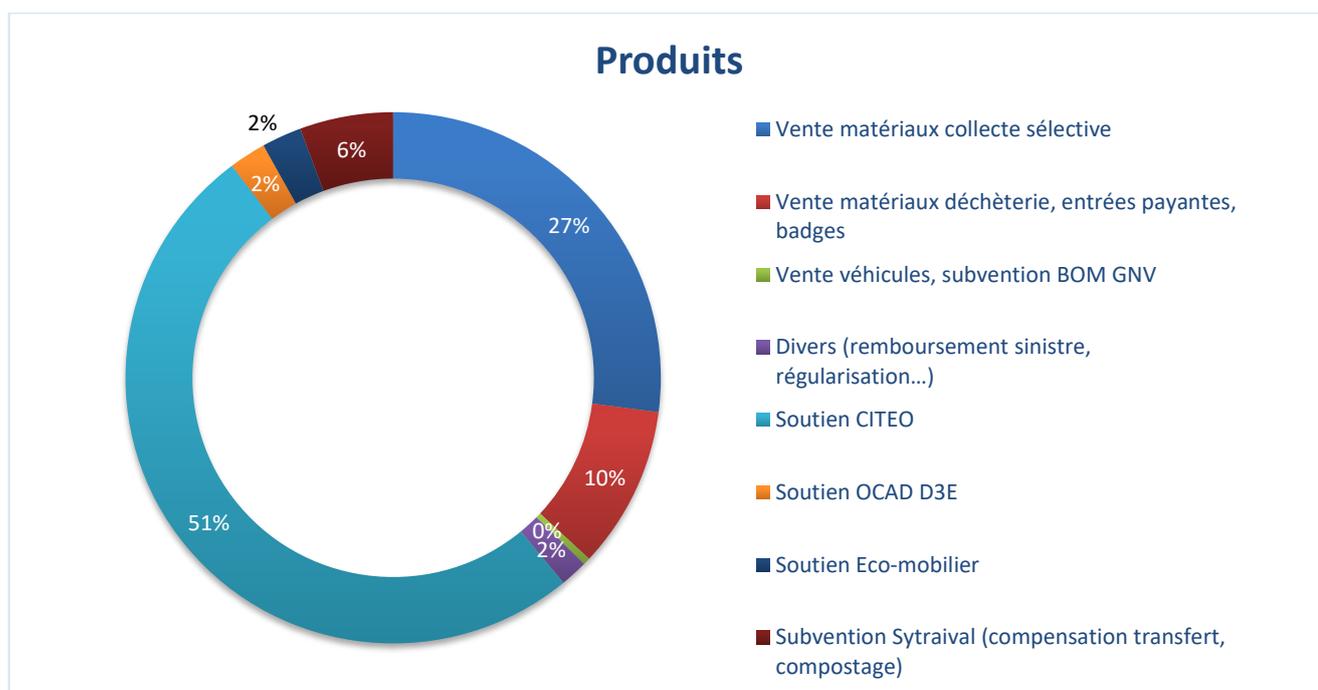


Le premier poste de charges correspond au traitement des déchets. La valorisation énergétique des ordures ménagères représente à elle seule 70,7% de ce poste.
 Sur le poste de charges de la collecte, les ordures ménagères représentent 75,4%.

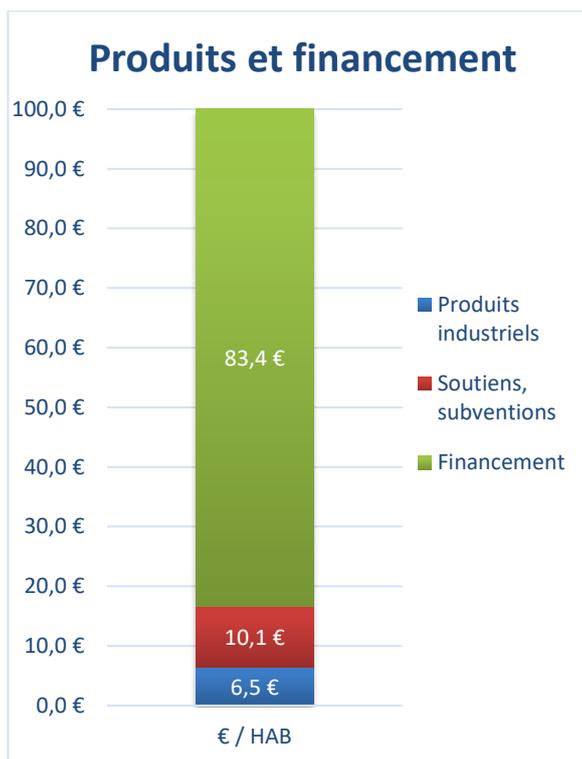
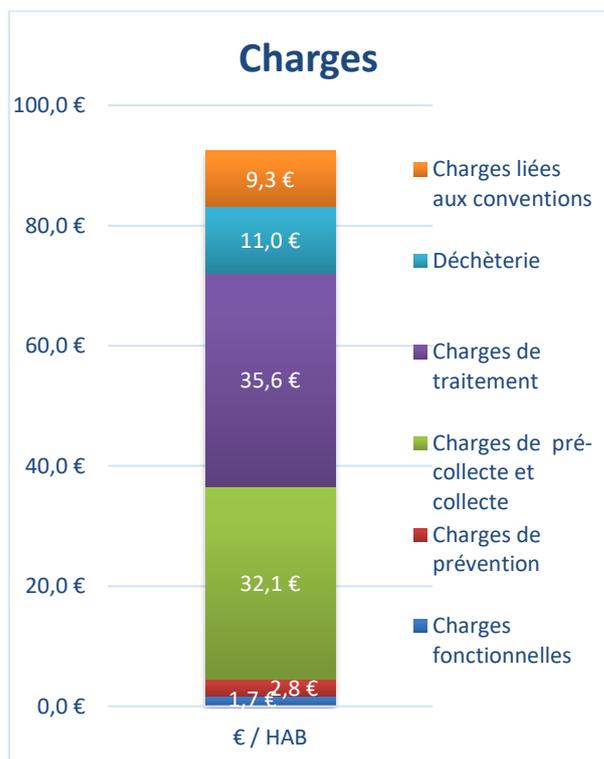
Détail des produits :

Les produits sont constitués d'une part, de la vente des matériaux issues de la collecte sélective, de flux collectés en déchèterie et de prestations payantes, et d'autre part, par des soutiens versés par les éco-organismes et des subventions.

Produits	Euros
Produits industriels, dont :	472 237
Vente matériaux collecte sélective	327 531
Vente matériaux déchèterie, entrées payantes, badges	119 336
Vente véhicules, subvention BOM GNV	5 101
Divers (remboursement sinistre, régularisation...)	20 269
Soutiens, subventions, dont :	737 793
Soutien CITEO	613 270
Soutien OCAD D3E	27 106
Soutien Eco-mobilier	29 175
Subventions Sytraival (compensation transfert, compostage)	68 242
TOTAL	1 210 030

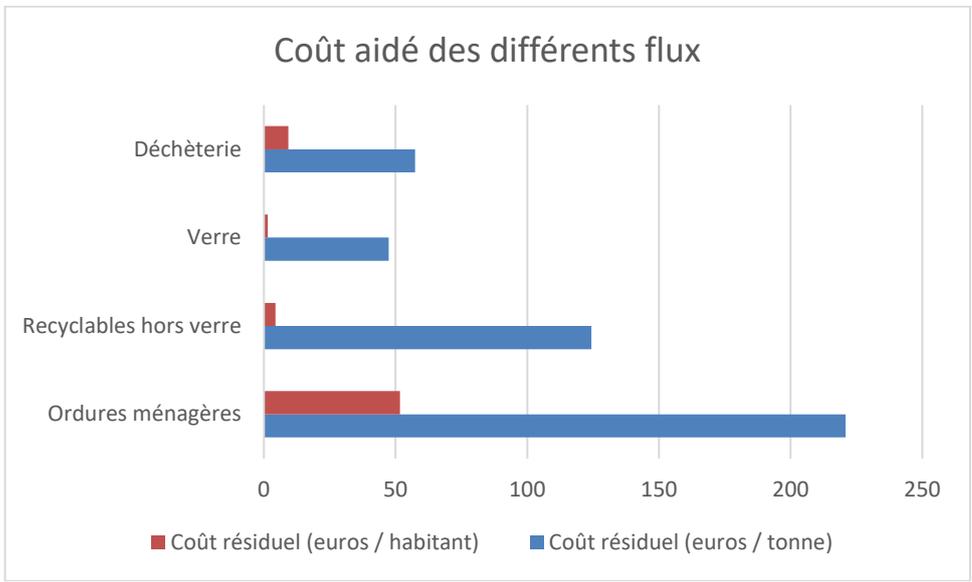


Répartition des charges, des produits et du financement :

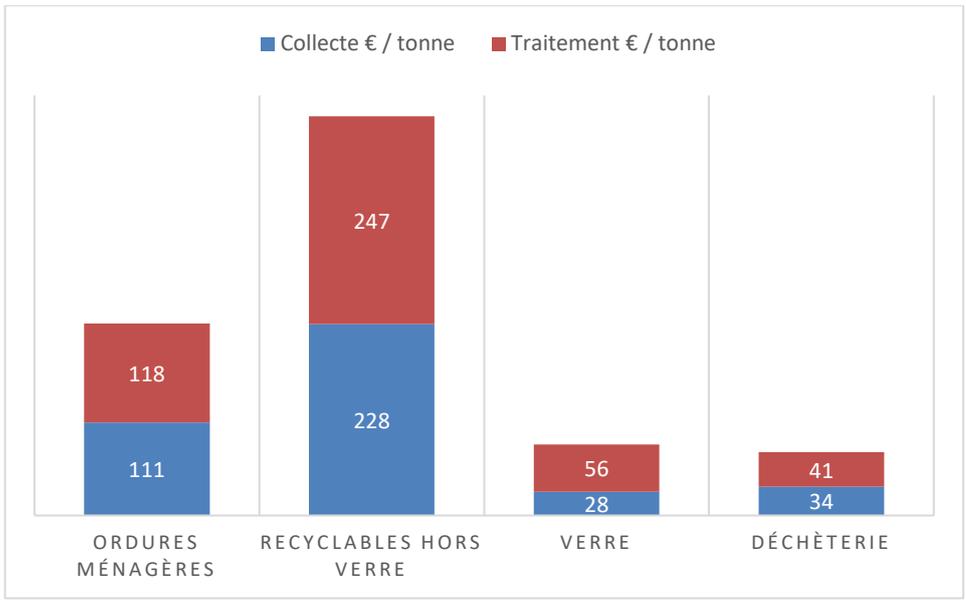


7.4. Coût aidé des différents flux de déchets

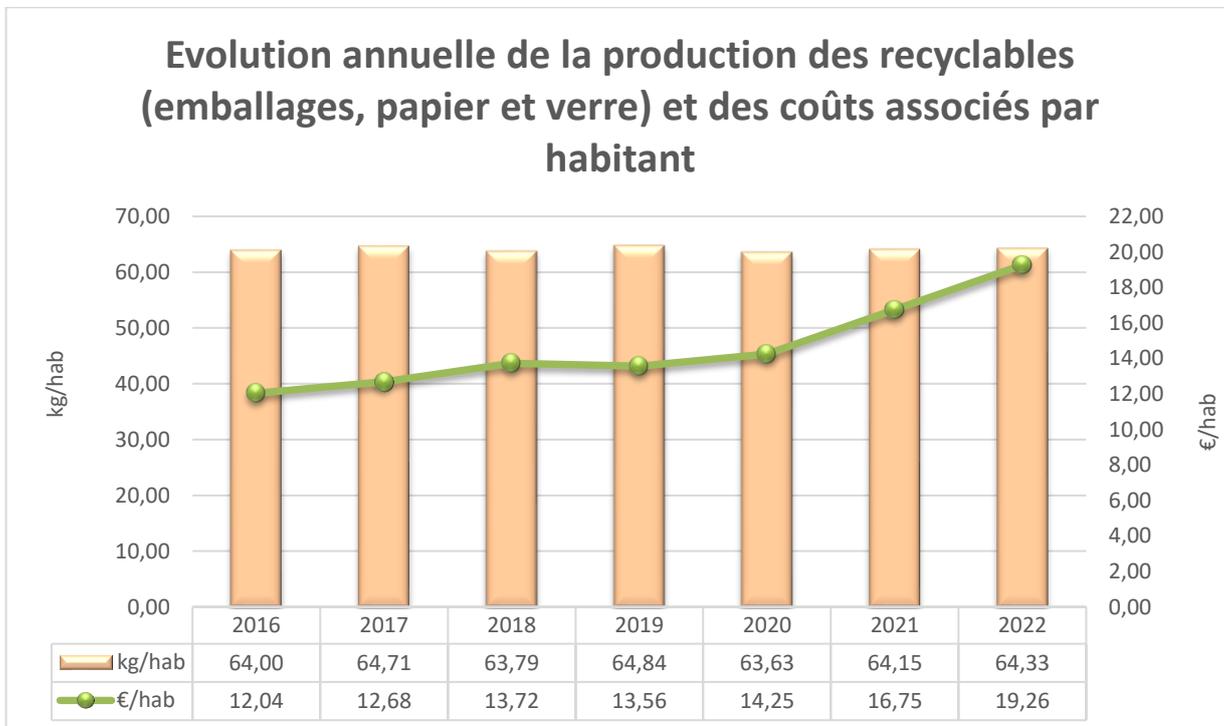
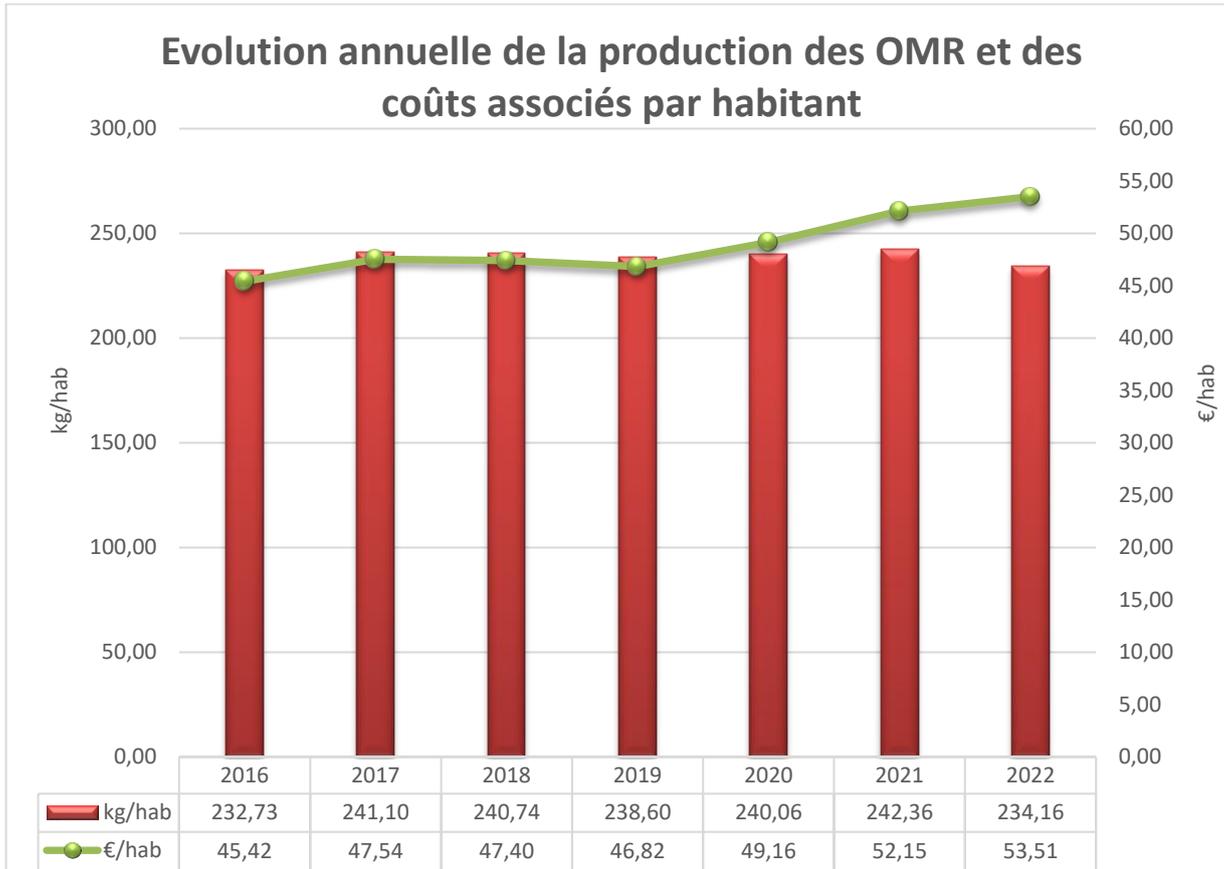
	Ordures ménagères	Recyclables hors verre	Verre	Déchèterie
Charges	3 551 432	1 174 051	166 494	799 142
Produits	84 328	877 215	67 756	175 617
Coût aidé	3 467 105	296 836	98 737	623 525
Coût résiduel (euros / tonne)	223,1	125,2	52,0	58,9
Coût résiduel (euros / habitant)	51,7	4,44	1,4	9,3



7.5. La répartition des charges par étape technique



7.6. Evolution des coûts



Evolution annuelle des apports à la déchèterie et des coûts associés par habitant

